Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025 Publication : 26/11/2025



## **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

## PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N°: DP-25-167

**SERVICE**: Direction de la Cohésion Sociale

<u>OBJET</u>: Mise en place d'ateliers sensoriels et pédagogiques pour les assistants maternels et les enfants accueillis au relais petite enfance à Certines - Partenariat avec Caroline LASSALLE

## LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7<sup>eme</sup> Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action sociale et de la Petite enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président;

**CONSIDÉRANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

**CONSIDÉRANT** que les découvertes sensorielles et pédagogiques participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de conclure un partenariat avec Caroline LASSALLE pour la mise en place d'ateliers sensoriels et pédagogiques ;



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200071751-20250917-DP-25-167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025 Publication : 26/11/2025

## DÉCIDE

**DE CONCLURE** un partenariat avec Caroline LASSALLE, entrepreneure individuelle située 691 chemin Darefin 38300 Chateauvilain, Siret n° 890 083 876 00023.

Les modalités sont les suivantes :

- La séance sera assurée par Mme Caroline LASSALLE;
- La séance aura lieu le 11 décembre 2025, dans les locaux du centre de loisirs à Certines ;
- La séance s'adresse aux assistants maternels et enfants accueillis, pour un coût global de 411,90 €.

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 17 septembre 2025.

Pour le Président et par délégation,

Vice-Présidente

Virginia GRIGNOLA-BERNARD

7ème Vice-Présidente déléguée à l'Action sociale de Petite enfance